

Décision 29-2024
Demande de financement dans le cadre du Fonds vert pour les travaux de rénovation énergétique de l'école primaire Louis PASTEUR

Le maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat, et notamment le 25° :

"De demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions. Étant à préciser que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable."

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès des services de l'État dans le cadre du fonds vert, en vue du financement du volet rénovation énergétique des travaux de rénovation de l'école primaire PASTEUR sise rue Louis PASTEUR à Fresnes-sur-Escaut.

Décide

Article 1er : de solliciter un financement au titre du Fonds Vert à hauteur de 359 767.08€ soit 80 % du montant HT de l'opération sur le volet rénovation énergétique.

Article 2 : Le montant prévisionnel de l'opération sur le volet « rénovation énergétique » s'élève à 449 708.86€ HT soit 543 430.63€ TTC.

Article 3 : Les crédits seront inscrits au budget.

Fait à Fresnes Sur Escaut, le 11/04/2024,

Madame le Maire, Valérie FORNIES,



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR